



Conseil Municipal du 4 décembre 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 décembre 2007, à 21h, salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Avertissement : Ce compte-rendu ne mentionne que ce qui nous a paru intéressant pour le lecteur, les montants (HT) sont le plus souvent arrondis, seuls les élus sont désignés par leur nom. Le compte-rendu officiel peut être consulté à la Mairie quand il a été inscrit sur le registre des délibérations, vérifié et approuvé.

Présents : Mmes MONTAMAT Arielle, SENTENAC Danièle, Mme SUSPENE Françoise, Mlle CONDIS Marie, MM. RITOURET Jean-Pierre, CONDIS Alain, DARDIGNAC Joseph, BEZIE Jean-François, BOCHEREAU Jean-Marie, DARAN Jacques, MONTANA Maximin, PUISSEGUR Christian, SANSAS Daniel

Absents : MM BAUBANT Lucien (excusé), GALIAY Jean-Sébastien (pouvoir à M. SANSAS)

Secrétaire de séance : M. BOCHEREAU Jean-Marie

PV Séance précédente : Rien à signaler

1. Intervention de l'association Arbres et Paysages d'Autan

Cette association est présentée par l'association "Les fous du bois", du Fousseret. Elle mène des projets dénommés Commun'arbres aboutissant à la plantation d'arbres d'essences locales. Voir le site <http://www.arbresetpaysagesdautan.fr/>.

Un devis a été proposé pour 3000 € HT afin d'effectuer un inventaire environnemental du Fousseret. La discussion sur cette proposition est repoussée à une autre séance non précisée.

2. Intervention à réaliser sur le réseau d'assainissement.

Ce point est rajouté à l'ordre du jour à la demande de M. le Maire. Une intervention est nécessaire pour identifier l'origine des mauvaises odeurs qui incommode les habitants des maisons situées à proximité du branchement de la dernière tranche d'assainissement réalisée.

Une réunion a été organisée entre l'entreprise qui a réalisé ces travaux, les usagers concernés et des élus.

Mme MONTAMAT énumère les travaux proposés par l'entreprise pour un montant de 2555 € TTC et propose de les faire réaliser en invoquant l'urgence.

Un conseiller évoque la responsabilité de l'entreprise ayant effectué les travaux, argument immédiatement réfuté par Mme MONTAMAT. Une autre demande à ce que d'autres devis soient demandés, par exemple au SIECT (Syndicat des Coteaux du

Touch).

La proposition de demander d'autres devis est retenue.

3. Personnel communal

Le recensement de la population aura lieu au cours des mois de janvier à février, trois agents ont été recrutés pour effectuer les visites à domicile. Le montant de leur indemnité donne lieu à une longue discussion.

Le remplacement de l'ATSEM qui part à la retraite sera effectué par le détachement d'un agent technique qui désire changer de spécialité et qui est en cours de formation en vue d'obtenir la qualification.

Un agent technique voit son horaire augmenté pour faire face à un départ.

M. le Maire veut titulariser un agent de la voirie, sous contrats précaires depuis 2004. Pour cela, il demande la création d'un poste supplémentaire. Mme MONTAMAT et M. CONDIS manifestent leur désaccord sur cette création. La demande de M. le Maire n'est pas mise aux voix.

4. Chauffage de l'église

Mme SENTENAC est chargée de présenter ces travaux. Le projet a fait l'objet d'un appel d'offre auquel cinq entreprises ont répondu. C'est la proposition de M. TALBI Rachid qui a été retenue par la commission pour 24830 € HT. Il s'agit d'installer un chauffage électrique sur un tiers environ de la surface de l'église.

Le choix de la commission est approuvé et M. le Maire est autorisé à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Un conseiller remarque que ce n'est pas le chauffage qui est le plus urgent pour l'entretien de l'église, il lui est répondu que l'ancien chauffage, au gaz, était dangereux et que ces travaux répondent à un souci de mise aux normes de sécurité.

Monsieur le Maire annonce que les travaux ont d'ores et déjà été effectués.

5. Choix du cabinet pour le PLU

M. CONDIS trace l'historique de la mise en chantier du PLU. La commission chargée du choix s'est réunie au mois de septembre, la société la mieux classée est G2C Environnement pour un montant de 22592 € HT.

La proposition est retenue. M. CONDIS suggère qu'un rendez-vous soit pris pour une première réunion de commission avant la fin de l'année 2007.

6. Préfabriqué de l'école primaire

La réception a été effectuée et l'école peut en disposer depuis la rentrée des vacances de Toussaint. Les travaux s'élèvent à 7450 € HT.

L'autorisation est accordée de demander une subvention au Conseil Général.

7. Bilan de l'activité de la communauté de communes (CCLT) pour 2006

Un exemplaire a été fourni à chaque conseiller. Ce bilan n'est pas présenté, M. CONDIS déplore qu'il arrive si tardivement, fin 2007.

8. Décision Modificative du budget 2007

Transfert de compte à compte pour faire face à certaines dépenses.

9. Réhabilitation du jardin du Picon

Après un inventaire réalisé par un pépiniériste, six arbres qui semblaient présenter un danger ont été abattus. La question de leur remplacement est posée. Un expert de la DIREN a suggéré un ré aménagement complet pour mettre en valeur le site.

Cette question est ajournée.

10. Lettre de M. LAHILLE Michel

M. LAHILLE est autorisé à installer une station de pompage en bordure de la LOUGE pour arroser des parcelles agricoles.

11. Questions diverses

La séance est levée à 22h45